

Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

Promouvoir la santé des jeunes, fédérer les professionnel(le)s qui les soutiennent.

Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

Rapport moral du Président	3
Dates clés	5
Nos principes, nos valeurs et les textes internationaux de référence	6
La nouvelle Charte des Espaces pour la Santé des Jeunes	7
Cinq missions réaffirmées	8
« Espaces Santé Jeunes » et « Espaces pour la Santé des Jeunes »	9
Le pôle « Volontaires en Services Civiques »	10
Notre communication	11
Nos actions	13
Perspectives 2022	19
Nos financeurs en 2021	20
Informations de contact	21
Annexes	2.2

Rapport moral du Président

Chers adhérents.

L'année 2021 fût une année dense, tant pour les structures adhérentes que pour la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes.

En ce qui concerne nos adhérents et après une journée nationale d'échanges de pratiques professionnelles dès le mois de janvier et des sondages numériques, nous ne pouvons que confirmer la tendance nationale en ce qui concerne le public jeune : une très forte demande, notamment sur la question du mal-être et de la santé mentale, mais pas que : vie relationnelle et sexuelle, comportements alimentaires, usage du numérique ou encore dépendance à des psychotropes, les équipes des Espaces pour la Santé des Jeunes ont investi leur énergie à tenter de répondre à des sollicitations du public qui – d'usage – n'auraient pas relevé de leurs mission premières.

Cet état des lieux reflète une situation de souffrance que l'on connaît en ce qui concerne les structures de droit commun (CMP, hôpitaux, Aide Sociale à l'Enfance, etc.).

A son humble échelle, la FESJ a tenté de les soutenir au travers de rencontres, de formations, ou encore par l'ajout des Consultations Jeunes Consommateurs sur la Cartosantéjeunes.org. Quoiqu'il en soit et étant responsable d'un Espace Santé Jeunes, je tiens à leur dire bravo pour avoir tenu la cadence et continué à œuvrer honorablement dans un contexte clairement difficile.

En ce qui concerne la FESJ, le Conseil d'Administration a tenté au mieux d'innover et de permettre à nos adhérents de bénéficier du soutien qui leur est dû. Pour ce faire, en 2021 nous avons développé de nouvelles idées pour relancer une dynamique entre eux et avec eux :

- La création d'un poste de volontaire en service civique qui se charge désormais de la communication de la FESJ (site internet, LinkedIn, Facebook) et qui permet au conseil d'administration de se focaliser sur d'autres sujets. Merci à Loubna pour tout son travail!
- La première participation à la Semaine Internationale de la Santé de l'Adolescent qui nous aura permis de nous réunir auprès d'un sujet commun (vous en saurez plus dans ce rapport d'activité).
- Des questionnaires sur les besoins globaux des adhérents comme sur leurs besoins de formation afin de prendre les directions désirées par celles et ceux qui composent cette fédération.
- La création de rencontres régulières d'échanges de pratiques entre psychologues d'un département pour donner un temps de recul et de soutien à ces professionnel(les) si impacté(es) depuis la crise. Cette nouveauté est à développer sur l'ensemble du territoire...
- Et enfin la tenue d'un colloque national nommé « s'en sortir » en fin d'année afin de réunir physiquement des professionnel(les) de la France entière, leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de se ressourcer autour d'interventions inspirantes et constructives en ce qui concerne la période « après-covid ».

Après l'adhésion de l'Espace Santé Jeunes de Londres et la reconstruction de l'Espace Santé Jeunes de Dunkerque, de nouveaux dispositifs semblent intéressés par notre philosophie, nos valeurs et notre indépendance : à l'heure actuelle plusieurs villes m'ont questionné sur la création d'un Espace Santé Jeunes dans leur localité et plusieurs dispositifs autres que des Espaces Santé Jeunes nous ont contactés en vue d'une adhésion.

Quand bien même cela n'aboutirait pas, je me réjouis de penser que cette idée d'une santé globale et pluridisciplinaire pour les jeunes, née il y a plus de 20 ans suite à un appel à projet de la Fondation de France, continue de s'égrainer aujourd'hui. C'est toute la force d'une idée.

Enfin, je terminerai par le plus important : vous remercier pour votre soutien constant et sans faille depuis tant d'années ou moins, votre vocation et motivation intactes malgré les épreuves et surtout pour votre bonne humeur et votre convivialité qui, je le pense, se transmettent aux jeunes que vous recevez chaque jour.

En 2020 mon rapport moral se concluait sur le travail à accomplir pour l'année 2021. Je ne peux que vous remercier pour le travail accompli dans chacun de vos dispositifs, ce n'était pas tâche aisée. J'espère que votre fédération aura été à la hauteur de vos attentes et, si ce n'est pas le cas, faites m'en part afin que nous puissions continuer à vous correspondre.

Bonne lecture,

Vincent Persuanne Président de la FESJ

Dates clés

1997-2003

•La Fondation de France lance son programme "Santé des jeunes". Ce programme contribue à la création de lieux d'information, d'écoute, d'évaluation et d'orientation pour faciliter l'accès des jeunes aux services de soins et les sensibiliser à leur propre santé.

2003

•La Fondation de France renforce son action par des appels à projet qui permettent la création d'une trentaine de lieux d'accueil dédiés aux jeunes : les «Espace Santé Jeunes» (ESJ).

24 mai 200<u>4</u>

- •«Les Espaces Santé Jeunes, spécificité et pertinence des pratiques professionnelles», (étude du Dr Ketty Gilloux Gres Médiation Santé) reconnait la spécificité et la qualité des pratiques professionnelles des ESJ.
- •La Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ) est créée sur la base d'une volonté commune de se rassembler en un réseau représentatif de l'identité et des valeurs des ESJ, d'échanger sur nos pratiques et de capitaliser un savoir-faire.

2009-2011

- •La FESJ s'associe aux associations nationales des Points Accueil Ecoute Jeunes (ANPAEJ) et des Maisons des Adolescents (ANMDA) pour faire entendre notre volonté commune de défendre les politiques en faveur de la jeunesse, et particulièrement de la jeunesse en grande fragilité, dans un contexte de réorganisation des crédits d'Etat.
- La FESJ reçoit l'agrément national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

2012

- La FESJ s'engage au côté de huit organisations afin de défendre un Manifeste pour une politique de santé en faveur des jeunes, grâce à l'initiative de la Société Française pour la Santé de l'Adolescent (SFSA).
- •La FESJ participe à la Concertation nationale « Refondons l'Ecole de la République », lancée par le Ministère de l'Education Nationale.

2013

- La FESJ a initié la première édition d'une Journée annuelle en faveur de la santé des jeunes.
- •La FESJ développe le site **www.cartosantejeunes.org** qui recense, sur le territoire national, 307 lieux d'accueil, d'écoute et de consultations pour les jeunes, ainsi que les sites spécialisés sur la santé et les services thématiques d'aide à distance.

2014

•La FESJ renforce les collaborations entre les ESJ, favorise l'échange de pratiques professionnelles et revisite son projet associatif grâce au Dispositif Local d'accompagnement.

2015

- Après avoir revisité son projet associatif en 2014, 2015 est l'année de la mise en oeuvre du nouveau projet associatif.
- La FESJ renforce la capitalisation autour des actions des adhérents et des partenaires ("Volontaires en mission !"), et diversifie ses outils de communication (réseaux sociaux, sites).
- •La Journée de la Santé des Jeunes devient la **Quinzaine de la Santé des Jeunes**, avec pour thème la **participation des jeunes**, thèmatique forte de l'année 2015 pour la FESJ avec le recrutement de **deux volontaires en Service Civique**.
- L'Observatoire de la Santé des Jeunes est lancé grâce à l'étude Zoom 2014.

2018-2019

- •La FESJ intègre le Conseil des Partenaires, composé de six instances nationales oeuvrant pour la promotion de la santé des jeunes, dans le but d'interpeler les pouvoirs publics sur l'importance de la prévention auprès de ce public.La première journée des Partenaires a lieu le 12 novembre 2018 au Palais du Luxembourg en vue d'interpeler les pouvoir publics sur l'importance de la prévention.
- Pour la première fois, la FESJ est représentée lors de tables rondes et d'ateliers à l'occasion du European Forum of Primary Care (EFPC) ainsi qu'au Congrès National des Centres de Santé

2020

• La Fédération des Espaces Santé Jeunes modifie ses statuts et devient la **Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes**, s'ouvrant à tout dispositif respectant les valeurs de la FESJ.

Nos principes, nos valeurs et les textes internationaux de référence

La FESJ soutient les Espaces pour la Santé des Jeunes qui adoptent les principes suivants :

- ✓ Proposer un accueil gratuit, respectueux de l'anonymat et de la confidentialité aux jeunes de 11 à 25 ans;
- ✓ S'interdire tout jugement sur les comportements des jeunes et des adultes accueillis;
- ✓ Susciter la libre adhésion pour toute démarche concernant les personnes accueillies.
- ✓ Favoriser l'accompagnement de chaque personne accueillie dans la prise en charge de sa santé;
- ✓ Proposer un accueil interdisciplinaire pour garantir un accompagnement global.

LA FESJ, NOS VALEURS

CAPACITE D'INITIATIVE SOLIDARITE **ETHIQUE HUMANISME LAICITE** CONVICTION LIBERTE COMPETENCE JUSTICE **EDUCATION EGALITE PARTICIPATION** MIXITE **APOLITIQUE** DEONTOLOGIE **FRATERNITE**

LA FESJ, LES TEXTES INTERNATIONAUX DE REFERENCE



La conception de la santé telle que définie par l'OMS : « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » (1946) ;



La convention internationale des droits de l'enfant et de l'adolescent. (1989): reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants. L'enfant, étant défini comme un être humain âgé de moins de 18 ans, qui a le droit d'être protégé, nourri, soigné, éduqué, de s'exprimer, d'avoir des loisirs...

Pour les 30 ans de cette convention, la FESJ a co-organisé un bel événement que vous retrouverez au cours de ce bilan



La promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa, (1991); créer les conditions environnementales, sociales, économiques, culturelles et politiques globales qui favorisent l'amélioration de la santé.

- ✓ Renforcer l'action communautaire (fortifier la démocratie participative, renforcer les réseaux d'entraide) ;
- ✓ Développer les aptitudes personnelles ;
- 🗸 Etablir des politiques de santé saines (investir dans la santé, développer de nouveaux modes de gouvernance) ;
- ✓ Réorienter les services de santé vers une approche globale.



Les lois de la République Française et l'attachement aux Droits de l'Homme, aux principes de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et de Laïcité.

La Charte des Espaces pour la Santé des Jeunes

1. Le Public

Les espaces pour la santé des jeunes sont positionnés dans le champ de la prévention santé en direction de l'adolescence et accueillent :

- Les jeunes âgés de 11 à 25 ans
 - Les parents
 - Les professionnels

2. Les Valeurs

Les pratiques professionnelles des membres de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes s'appuient sur :

- La conception de la santé définie par l'OMS qui stipule que « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
 - La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989)
- Les lois de la République et les valeurs démocratiques des états de droit, en particulier la laïcité
 - La promotion de la Santé (Charte d'Ottawa, 1991)

3. Les Missions

Lieux de proximité, anonymes et gratuits, les Espaces pour la Santé des Jeunes sont ouverts aux adolescents et jeunes adultes (11-25 ans).

Leur mission principale, initialement de prévention et d'orientation est devenue au fil des années un premier pas pour les jeunes dans leur parcours de santé (au sens de l'OMS).

Ils s'efforcent de favoriser l'éducation à la santé, le bienêtre des adolescents et des jeunes adultes ainsi que la prévention des troubles psychiques par des actions collectives des consultations individuelles. Partant des besoins identifiés par des professionnels, des élus et/ou habitants, les Espaces pour la Santé des Jeunes sont des structures pluridisciplinaires et multi partenariales basées sur les principes de promotion de la santé et dont l'objectif commun est l'amélioration de la santé des jeunes. Dans le respect des spécificités de chaque structure, des valeurs et des missions communes ont été développées.

Les Espaces pour la Santé des Jeunes s'engagent à :

- Proposer un accueil gratuit, avec ou sans rendez-vous, respectueux de l'anonymat et de la confidentialité
- S'interdire tout jugement sur les comportements des adolescents et jeunes adultes fréquentant leurs structures
- Favoriser l'accompagnement de chaque personne dans la prise en charge de sa santé
- Susciter la libre adhésion de la personne pour toute démarche la concernant

Le fonctionnement des Espaces pour la Santé des Jeunes repose sur :

- Une équipe pluridisciplinaire permettant la prise en charge de la santé globale (physique, psychique, sociale et relationnelle) de la personne
- Le travail en réseau avec les professionnels en charge de la santé, du suivi social ou éducatif des jeunes

Les Espaces pour la Santé des Jeunes sont un espace « tiers » pour la personne, comme lieu d'accueil non-institutionnalisé, mais en capacité de se mettre en lien avec les partenaires de l'accompagnement.

Par leur maillage territorial et leur accès privilégié à un public spécifique, ils ont vocation à être observatoire local de la santé des adolescents et jeunes adultes.

Cinq missions réaffirmées

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes, au travers de son nouveau Projet Associatif, réaffirme cinq missions principales.

Soutenir les Espaces pour la Santé des Jeunes qui adoptent les principes suivants

Proposer un accueil **gratuit**, respectueux de l'**anonymat** et de la **confidentialité** aux jeunes de 11 à 25 ans

S'interdire tout jugement sur les comportements des jeunes et des adultes accueillis

Susciter la **libre adhésion** pour l'ensemble des démarches qui concernent les personnes accueillies

Favoriser l'accompagnement de chaque personne accueillie dans la prise en charge de santé

Proposer un accueil interdisciplinaire pour garantir un accompagnement global

Renforcer le maillage territorial

Développer notre **champ d'intervention territorial** pour que les publics gardent un **choix d'entrée varié** et une diversité de réponses

Renforcer les **collaborations** entre les Espaces pour la Santé des Jeunes pour offrir une **meilleure prise en charge** des jeunes

Développer la complémentarité entre les dispositifs au niveau national pour faciliter les collaborations de terrain

Observer, proposer et dégager des perspectives pour les pouvoirs publics

Faire valoir la place des Espaces pour la Santé des Jeunes, leur spécificité et leur légitimité dans le système de santé

Participer à l'évolution des politiques de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles, par des actions de plaidoyer

Proposer des modalités d'action innovantes, à fort potentiel d'essaimage

Avoir une fonction d'Observatoire des problématiques des jeunes et de leur famille, au niveau local et national

Capitaliser autour des savoirfaire et valoriser les actions

Renforcer l'expertise des membres de la FESJ, au travers de journées nationales d'échanges de pratiques professionnelles, de journées thématiques sur la santé des jeunes, et d'outils de communication variés

Former les professionnels à la spécificité de l'accompagnement d'un public en constante évolution

Rendre lisible les métiers en ESJ visà-vis des partenaires, des financeurs et des politiques, pour que les ESJ soient identifiés comme structures ressources Sensibiliser les jeunes, les professionnels et le grand public sur les enjeux liés à la santé des jeunes

Communiquer sur nos positionnements institutionnels, face à l'actualité et/ou face aux évolutions sociétales (réseaux sociaux, communiqués de presse, relation presse)

Développer la visibilité et l'accessibilité des lieux d'accueil pour les jeunes et leur famille

Communiquer sur nos actions

« Espaces Santé Jeunes » et « Espaces pour la Santé des Jeunes »

La FESJ a modifié en 2020 ses statuts en vue d'une ouverture vers l'ensemble des dispositifs œuvrant en faveur de la santé des jeunes.

Afin de faciliter l'accès aux jeunes à des structures labellisées, garantissant une qualité d'accueil, la FESJ ouvre ses adhésions à l'ensemble des Espaces pour la Santé des Jeunes dont les missions et valeurs correspondent à notre charte et à nos valeurs. Une adhésion aux personnes physique est également désormais possible.

Dans leur histoire, les ESPACES SANTÉ JEUNES (ESJ) ont été créés afin de proposer une prise en charge globale, individualisée et adaptée aux besoins des jeunes (11-25 ans).

Les ESJ proposent un cadre d'intervention spécifique, avec une grande souplesse de fonctionnement pour garantir un accueil inconditionnel, gratuit, confidentiel, avec ou sans rendez-vous.

Les professionnels des ESJ animent également des actions collectives, avec pour objectif « d'aller vers les jeunes, pour les faire venir » et être identifiés comme **structures ressources**.

Les ESJ sont des « observatoires locaux » de la santé des adolescents et des jeunes adultes, de par leur implantation dans chacun des territoires et leur place dans le réseau de professionnels et de par l'hétérogénéité du public reçu.

Quels que soient le nom de leurs dispositifs, les nouveaux adhérents s'engagent à :

- Faciliter l'accès des jeunes aux services de prévention et de soin ;
- **Informer, sensibiliser et accompagner** les jeunes par des consultations de prévention et des actions collectives ;
- Repérer précocement les situations nécessitant une orientation vers des structures spécialisées ;
- Proposer un **soutien à la parentalité** et un accompagnement pour les parents et familles en difficultés ;
- Favoriser la prise en compte par les jeunes de leur propre santé, dans ses aspects **somatiques**, **psychologiques et socio-éducatifs**;
- Développer le travail en réseau local (professionnels de la santé, du travail social, de l'éducation, de la justice et de l'insertion) pour une meilleure prise en compte des problématiques vécues par les jeunes;
- Proposer des actions et des **formations** pour les professionnels en charge de la jeunesse.

Le pôle « Volontaires en Services Civiques »

LA FESJ A SOUHAITÉ DÉVELOPPER CE PÔLE DE VOLONTAIRES EN RECRUTANT DE NOUVEAUX VOLONTAIRES, AFIN DE RENFORCER SA DÉMARCHE DE PRÉVENTION PAR LES PAIRS, PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, ET AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES JEUNES SUR LEUR SANTÉ.



La FESJ a donc répondu à **l'appel à projet de la Fondation CNP et de l'Agence du Service Civique**, obtenant un financement lui permettant la création de son pôle de volontaires en Service Civique. **En 2020, huit volontaires sont détachés dans les Espaces pour la Santé des Jeunes** qui se sont proposés et ont été motivés à développer des missions d'intérêt général pour ces jeunes.

Afin de garantir la cohérence et la pertinence globale de la mission du volontaire et de faire le lien entre le local et le national, le tutorat est assuré conjointement par un membre du conseil d'administration de la FESJ chargé de son organisation, Verena Sabatino, et un référent dans chacun des ESJ.

Les volontaires, ont effectué leurs missions sur une durée de 8 mois, à raison de 24h par semaine, conformément aux principes et à la charte du service civique, œuvrant pour l'intérêt général.

Les objectifs du pôle de volontaires sont :

- **Favoriser la citoyenneté et l'expertise** des volontaires pour qu'ils deviennent des ambassadeurs santé auprès des jeunes vulnérables
- **Développer des modes d'intervention innovants**, valorisant la prévention par les pairs et développer de nouveaux outils de prévention pour lutter contre les inégalités sociales de santé
- **Sensibiliser les jeunes** les plus vulnérables à la prise en compte de leur santé physique, psychique et sociale
- Informer les jeunes sur les lieux d'accueil, d'écoute et de consultations santé qui leurs sont dédiés.

Ce projet est innovant par la **synergie entre les volontaires** qu'il a permis de créer sur le territoire national. Les expériences des volontaires auprès des jeunes pourront être partagées et mutualisées afin de développer une méthodologie de **prévention par les pairs**, permettant d'atteindre les publics éloignés des canaux classiques et ainsi de **réduire les inégalités sociales de santé**. Les annonces ont été mises en ligne sur le site du service civique mais aussi par les ESJ recruteurs auprès de leurs partenaires locaux.

La FESJ a ainsi coordonné 13 volontaires sur une mission d'ambassadeur santé au sein d'ESJ: FESJ, ESJ La Ciotat, ESJ cannes, ESJ Gennevilliers, ESJ Aubagne, ESJ Reims. Ambassadeur-drice Santé auprès des jeunes de 12 à 15 ans, pour promouvoir les lieux d'accueil, d'écoute, de prévention et d'accès au soin (Espace Santé Jeunes - ESJ), dans une démarche citoyenne et égalitaire, pour réduire les inégalités sociales de santé. En 2021 ces volontaires ont pu bénéficier des formations PSC1 ainsi que la formation civique et citoyenne avec l'ESJ de Cannes et « une idée dans la tête ». Tous les services civiques ont pu rédiger des articles mis en ligne par la FESJ sur le site ou bien sur les réseaux sociaux. La plupart déclare avoir évolué dans leur posture, gagné en confiance en soi, découvert le milieu professionnel. Certains ont eu envie de reprendre leurs études dans le domaine psychologique. L'accompagnement des tuteurs dans la bienveillance et l'inclusion dans l'équipe est un facteur de réussite pour le volontariat.

Les volontaires, par leur double posture de volontaire et de jeune, permettent la mise en place au sein de leurs structures **de modes d'intervention innovants**, notamment la prévention par les pairs. Ils participent à des actions de prévention, et **se posent donc en ambassadeur santé auprès des jeunes.**

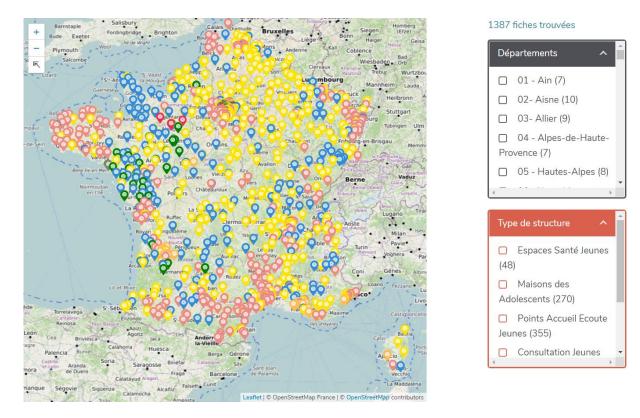
Notre communication

LA NOUVELLE CARTOSANTEJEUNES

La FESJ a créé et administre le site Cartosantejeunes.org

Ce site, ressource utilisée par le site internet du ministère de la Santé et des Solidarités, a pour ambition de recenser sur un site internet unique tous les lieux d'accueil, d'écoute et de consultations pour les jeunes en France.

Le 10 juillet 2020, une refonte complète du site est mise en ligne, compatible tous supports grâce à un financement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine (DDCS 92) et du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD92). De ce fait, le département des Hauts-de-Seine est entièrement priorisé lors des mises à jour des différents dispositifs.



Avec cet outil internet, la Fédération des Espaces Santé Jeunes espère rendre accessible aux jeunes et à leur entourage les informations relatives aux lieux d'accueil proches de chez eux et aux services d'aides à distance pour les plus éloignés: Espaces Santé Jeunes, Maisons des Adolescents, Points Accueil Ecoute Jeunes et Consultations Jeunes Consommateurs sont présents sur le site. Les structures de Santé Sexuelle sont en cours de développement.

En 2021, 213 033 pages de la Cartosantéjeunes ont été visitées et 57 sollicitations directes par mails ont trouvé leur réponse

LE SITE DE LA FESJ

La refonte complète du site fesj.org vient s'adapter aux statuts adoptés en 2020, à la nouvelle charte et au nouveau logo de la FESJ. En 2021, ce site a recensé 18 619 visites.

Plus épuré et plus simple, le site de la FESJ vous permet une information directe vers les ressources de la FESJ et vers celles de la Cartosantéjeunes.

Le site fesj.org s'adresse à tous les professionnels et partenaires travaillant dans le champ de la santé des jeunes. Il recense les ressources utiles : actualités, études, colloques, formations, etc. Il est régulièrement actualisé par l'ajout de nouveaux articles.



LE LINKEDIN

Le profil LinkedIn de la FESJ, réseau professionnel en ligne, ne cesse de voir son nombre de contacts augmenter. Ils sont ainsi **passés de près de 2289 contacts en 2020 à 2526 contacts en 2021**. Ce profil LinkedIn permet une plus grande visibilité de la FESJ, de ses actions et de ses publications, mais également des liens directs avec des élus, instances publiques de santé ou partenaires associatifs.

LE FACEBOOK

Le profil Facebook de la FESJ, créée en février 2015, ainsi que la page Cartosantéjeunes, ont connu un franc succès, régulièrement alimentées de publications. **Plus de 1608 personnes sont abonnées** à la page en 2020. Il a permis de faire connaître la FESJ, ses adhérents, mais aussi de prendre contact avec certaines institutions (IREPS Réunion, Espaces Santé dans les pays du Maghreb, projets aux Comores, Tunisie, etc.), diffusant des informations sur l'actualité, les colloques et événements, les publications, les actions des ESJ, des outils et campagnes de prévention, etc.

Nos actions

COLLOQUES ET EVENEMENTS

International Adolescent Health Week - mars 2021

Du 21 au 27 mars 2021 s'est déroulée la 6ème édition de la Semaine Internationale de la Santé de l'Adolescent avec, pour la première fois une ambassadrice française (Chloé Vérité).

En lien avec son ambassadrice et le Centre Hospitalier Rives de Seine, la FESJ a publié chaque jour de la semaine sur ses différents réseaux des photos des professionnels des structures adhérentes en T-shirt citron vert (couleur de l'IAHW), aboutissant à l'affiche finale que vous apercevez sur cette page.

Plus d'infos sur le site : www.fesj.org



Eloc'en Seine - 24 novembre 2021

Dans ce concours d'éloquence, chaque équipe composée d'un adulte et de deux enfants (13-18 ans) a dû fournir un discours de 6 à 8 minutes sur le sujet suivant : <u>"Va, rêve et respire"</u>, sujet ô combien inspirant vu la situation inédite que nous avons traversé au cours de l'année 2020 et 2021...

Cet événement s'est déroulé dans un lycée de la ville de Clichy (92) et a réuni plus de 70 participants.

Plus d'infos sur le site : www.fesj.org



Colloque national de la FESJ - « S'en Sortir » - 10 décembre 2021

Pour terminer cette année si complexe pour les professionnels des Espaces pour la Santé des Jeunes, la FESJ a décidé d'organiser un colloque national dans la Maison de la Musique de la Ville de Nanterre (92), intitulé: « S'en sortir - Quelles innovations dans nos pratiques suite à la crise sanitaire chez les jeunes ? »

L'ensemble des vidéos des interventions est disponible sur le site : www.fesj.org

Les soixante-neuf professionnels présents ont ainsi pu assister aux plénières suivantes :

- David Soffer, psychiatre directeur d'Association suicide mal-être des
 - Adolescents : Tentative de Suicide de l'ado repérage, intervention et prévention
- COLLOQUE:
 "S'EN SORTIR"

 Quelles innovations dans nos pratiques suite à la crise sanitaire chez les jeunes?

 10 DÉCEMBRE 2021
 9H30 17H

 Maison de la Musique Auditorium
 8 Rue des Anciennes Mairies, 92 000 Nanterre

 Informations Inscriptions

 Chauts de seine

 PRINCHOPATHOLOGIE de l'enfant et de
- Laure Mayoud, psychologue clinicienne spécialisée en psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent: Les prescriptions culturelles, de doux remèdes
- Guillaume Bronsard, chef du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de Brest : *Les adolescents doivent en sortir ... : une réponse adaptée et articulée dans le champ de la santé mentale*

Ainsi qu'aux tables rondes suivantes :

- Médiation et accompagnement du mal-être : Table ronde sur l'intégration des techniques de médiation dans l'accompagnement des jeunes
- Soigner les émotions comme technique d'accompagnement : *Table ronde sur le travail autour des émotions, des Compétences Psycho-Sociales mais aussi de la posture d'accueil des professionnels*

Un grand merci aux intervenants et équipes qui ont partagé ce moment fort de la FESJ

LES RENCONTRES NATIONALES

Le Conseil des partenaires

En octobre 2017 se réunissait pour la première fois un collectif des partenaires dans le but d'interpeller les pouvoir publics sur l'importance de la prévention, notamment dans le cadre de la futur Stratégie Nationale de Santé qui a été lancée en janvier 2018. Ce collectif a réuni autour d'une même cause les instances associatives nationales œuvrant pour la promotion de la santé des jeunes, se dénommant alors « Collectif national d'associations partenaires - Bien-être et santé des jeunes ».

Il est représenté par les associations suivantes :

- L'ANDMA (Association nationale des maisons des adolescents),
- L'ANPAEJ (Association Nationale des Points d'Accueil Ecoute Jeunes),
- L'EPE (Ecole des parents et des éducateurs) Ile de France,
- La Fédération Addiction.
- La FESJ (Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes)
- La FNEPE (Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs)
- La CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance)

Malgré la situation sanitaire, de santé mentale du public et les priorités qui en ont découlé pour chacune des associations nationales, le Conseil des Partenaires a pu se réunir à **deux reprises au cours de l'année 2021**, abordant notamment la situation des de mal-être global des jeunes et de la nécessité d'une prise en compte de nos structures respectives et de la prévention dans son ensemble par le gouvernement actuel et à venir.

Représentation auprès de l'ANPAEI

En 2021, quatre adhérents de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes sont membres du Conseil d'Administration de l'Association Nationales des Points Accueil Ecoute Jeunes. Parmi eux, l'actuel président de la FESJ ou encore l'actuelle trésorière adjointe de la fédération.

Dans ce cadre, nombre de nos adhérents ont été activement représentés lors des différentes instances régionales, notamment en ce qui concerne le transfert du portage des PAEJ de la DGCS vers la CNAF. Un référentiel commun de ces PAEJ est toujours en cours d'élaboration.

<u> Iournée Nationale d'Echanges de Pratiques Professionnelles - 26 janvier 2021</u>

La fin de l'année 2020 ayant été difficile, la FESJ a décidé d'organiser une journée nationale d'échanges de pratiques professionnelles ayant pour thématique les « conséquences des confinements ».

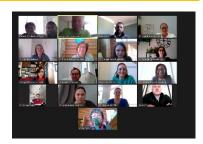
Trente-deux participants ont assisté à cette rencontre sous forme de visio-conférence et ont pu échanger en plénière ainsi qu'au sein de différents ateliers :2

- Les conséquences en termes de santé mentale
- Les conséquences en termes de précarité
- Quelles attentes de la nouvelle FESJ suite à la modification de ses statuts ?

Pour obtenir le compte-rendu PowerPoint de cette rencontre : coordination@fesj.org

Formation sur la protection de l'enfance - 23 mars 2021

Sollicitée par ses adhérents, une formation gratuite proposée par la FESJ sur la protection de l'enfance a permis de fournir aux professionnels présents des définitions, un cadre légal, des procédures et des vignettes cliniques qui pourront leur servir lors des nombreuses consultations et entretiens réalisés dans leur quotidien.



AG, CA et Bureau de la FESJ

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes a développé des stratégies numériques afin de pouvoir faire perdurer les nombreux champs de travaux en cours. Ils ont donc communiqué régulièrement par mail, visio-conférences, groupes Whatsapp ou encore espaces numériques de travail partagé. C'est ainsi que le Conseil d'Administration et le bureau ont pu travail de manière régulière tout au long de l'année.

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 17 juin 2021 en visio-conférence, réunissant dix Espaces pour la Santé des Jeunes.

LES RENCONTRES LOCALES

Visite de L'Espace Santé Jeunes de Reims

Le 26 octobre et dans le cadre de la Semaine des Missions Locales, le président de la FESJ est venu visiter et rencontrer l'équipe de l'Espace Santé Jeunes de Reims et participer à une rencontre pluri-partenariale de réflexion dans la perspective du Contrat d'Engagement Jeunes à venir.

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

MDA 92

Le président de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est membre du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre, il travaille à la représentation des neufs dispositifs adhérents sur le département et veille à la fluidité des parcours des jeunes et à la bonne articulation des dispositifs locaux.

PAEJ 92

Le président de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est désigné coordinateur des Points Accueil Ecoute Jeunes des Hauts-de-Seine. Au cours de l'année 2021, il n'a eu de cesse d'informer les PAEJ du département, notamment en ce qui concerne le transfère du portage aux CAF départementale en se mettant en lien avec le référent de la CAF des Hauts-de-Seine et en organisant des rencontres facilitant les liens. Il a également travaillé sur l'articulation avec les autres dispositifs existants.

« Petit Dei ESI 92 »

Si d'ordinaire trois rencontres annuelles ont lieu pour réunir les adhérents des Hauts-de-Seine de la FESJ, le contexte dense face à la forte demande du public ne nous a permis de nous réunir qu'à deux reprises :

- Le 12 mai à Asnières-sur-Seine avec pour thème La gestion des situations complexes et l'évolution des pratiques des équipes d'ESJ : constats partagés et pistes de travail », réunissant 12 participants
- Le 15 octobre : « Cadre, limites, repères dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles / Quelles communications pour les ESJ et quel impact ? Qu'en est-il de l'utilisation des réseaux sociaux par les ESJ ? », réunissant 19 participants

Pour obtenir les comptes-rendus de ces rencontres : coordination@fesi.org

Echanges de pratiques entre psychologues des ESJ / PAEJ / MDA du 92

Depuis le 1^{er} octobre, un groupe d'échange de pratiques entre psychologues des différents dispositifs du département s'est initié. Deux rencontres ont eu lieu en 2021 (à l'Espace Santé Jeunes de Colombes et au Point Accueil Ecoute Jeunes La Garenne Croix-Rouge), permettant aux psychologues présentes d'échanger sur des thématiques variées telles leurs fonctionnements au sein de leurs structures ou encore la présentation de vignettes cliniques.

Ces rencontres continuent en 2022 et sont coordonnées par Hortense Lacarrière-Portmann, psychologue à l'Espace Santé Jeunes de Neuilly-sur-Seine

Rencontre ESJ / MDA / PAEJ du 92

En mai 2021, une rencontre entre les professionnels des différents dispositifs du département a permis une mise en relation relevant des constats similaires concernant le public (fidèles au constat national) et le manque de moyens humains pour pouvoir répondre à la forte demande. Cette rencontre a également permis de mieux penser les freins et ressources partenariales

Projet palestinien - Partage entre l'ESJ de Nanterre et de Gennevilliers

Dans le cadre d'un projet d'échange entre la ville de Nanterre et celle d'Aizaria en Palestine, une délégation Palestinienne est venue rencontrer les élus de la ville de Nanterre et de Gennevilliers ainsi que les équipes des Espaces Santé Jeunes de ces deux villes.

Cette rencontre avait pour objectif de fournir à la délégation palestinienne une sorte de diagnostic, d'état des lieux local de la jeunesse ainsi que des outils et ressources transférables dans leur pays en vue de la mise en place d'une politique de santé des jeunes.

DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNES

Stratégie interministérielle de lutte contre la pauvreté

Un travail intense autour des groupes de travail 8 a été réalisée par Verena Sabatino, co-animatrice régionale de la stratégie pauvreté, ce dernier s'est transformé en LAB régional a permis de travailler sur une cartographie des solutions PACA, ainsi qu'un panorama des projets d'actions de première marche (levée des freins à l'insertion) pour le public 16-18 ans. Cette étape a permis aux structures de se rencontrer et d'échanger sur cette thématique mais aussi de se nourrir des expériences sur tout le territoire.

Les ESJ - PAEJ ont pu ainsi développer leur inscription territoriale et leur visibilité auprès de leur partenaire opérationnel et institutionnel.

COMADO 13

Durant l'année 2021, 4 rencontres ont permis de poursuivre le travail d'amélioration du parcours et d'accompagnement des jeunes avec des troubles psychiques.

CODEPS 13

Notre participation au CA et à l'AG du CODEPS nous permettent de contribuer à la politique départemental dès promotion et d'éducation à la santé du public jeunes ainsi à qu'à permettre de rendre visible le professionnalisme et les actions de nos structures sur le territoire.

Perspectives 2022

• Faire perdurer et développer les ressources nouvelles créées en 2020 :

Agrémenter la Cartosantéjeunes de nouveaux dispositifs et la maintenir à jour

Nourrir le site www.fesi.org

Animer activement la vie de la Fédération

En programmant des rencontres et formations entre les adhérents

En soutenant les adhérents tout au long de l'année en fonction de leurs besoins

En prônant l'aller vers du président de la FESJ et/ou de la volontaire en service civique à la rencontre des structures adhérentes

• Continuer à défendre les Espaces pour la Santé des Jeunes

En les représentant auprès des institutions publiques

En les représentant lors d'événements ou de colloques

En continuant d'œuvrer avec les différentes associations nationales

En proposant de nouveaux partenariats

Nos financeurs en 2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE (CD 92)



LABORATOIRE PFIZER





COTISATIONS DES ADHERENTS DE LA FEDERATION DES ESPACES POUR LA SANTE DES JEUNES

Informations de contact

Vous pouvez contacter les membres du bureau de la manière suivante :



ANNE PUELINCKX
VICE-PRESIDENTE

NATHALIE LE LIRZIN VICE-PRESIDENTE



president@fesj.org

coordination@fesj.org

coordination@fesi.org

VERENA SABATINO TRESORIERE



coordination@fesj.org

Informations sur l'association Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes 35 rue Estelle, 13001 Marseille www.fesj.org

Annexes

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

- Vincent PERSUANNE, président, responsable Espace Santé Jeunes de Nanterre
- Anne PUELINCKX, vice-présidente, directrice Espace Santé Jeunes Bassin Cannois
- Nathalie LE LIRZIN, vice-présidente, coordinatrice Espace Santé Jeunes Gennevilliers
- Verena SABATINO, coach, trésorière
- Sophie FIRUTH, Directeur Espace Santé Jeunes Aubagne, membre du CA.
- Anne MERLIN-CALZA, directrice Mission Locale cœur d'Hérault, membre du CA
- Julien PERRIN, Coordinateur Réseau Santé Social Jeunes La Ciotat, membre du CA
- Valérie VERDIER, Directrice Espace Santé Jeunes de Tours, membre du CA.

STATUTS DE LA FESJ



FEDERATION
DES ESPACES POUR LA SANTE DES JEUNES

STATUTS

PREAMBULE

La présente modification de statuts a pour objet l'évolution de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes » vers la « Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes » dans une optique d'ouverture, notamment aux personnes morales qui n'ont pas le statut d'Espace Santé Jeunes et aux personnes physiques qui pourront adhérer à l'association.

TITRE I - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE - DURÉE

Article 1: Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

FÉDÉRATION DES ESPACES POUR LA SANTÉ DES JEUNES.

L'association peut également être désignée par son sigle :

FESJ

Article 2: Objet et valeurs communes

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est née de la réflexion d'un groupe d'Espace Santé Jeunes de la région Provence Alpes Côtes d'Azur qui ont échangé sur leurs pratiques durant deux ans.

- Les Membres fondateurs sont les Espaces Santé Jeunes suivants :
 - ESPACE SANTE JEUNES de Salon-de-Provence,
 - ESPACE SANTE JEUNES de Fréjus St Raphaël,
 - POINT JEUNES de Toulon (Ligue Varoise de Prévention)
 - ESPACE SANTE JEUNES de Cannes,
 - ESPACE SANTE JEUNES de Marseille,
 - ESPACE SANTE JEUNES d'Aubagne,

APORS de Martigues – Port de Bouc

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes (FESJ) est un réseau de structures engagées dans et la prévention, la promotion et l'amélioration de l'accès aux droits et à la santé des jeunes, de 11 à 25 ans.

Ces structures interdisciplinaires et multi partenariales sont des lieux d'accueil, d'écoute, de prévention, d'accompagnement et de médiation dans une démarche d'amélioration de la santé (physique, psychologique et sociale) des jeunes et de leurs familles.

Leurs actions se déroulent au sein des structures et/ou dans les différents lieux de vie et d'accueil des jeunes, organismes de formations, lieux de scolarité, d'animation, de soins, etc.

Les valeurs auxquelles adhèrent les membres de la fédération des Espaces Santé Jeunes s'appuient sur :

- La conception de la Santé définie par l'OMS (1946) qui est : « La santé est un état complet de bienêtre physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».
 - Le développement des compétences psychosociales comme définies par l'OMS (1993)
 - La promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa (1991)
 - La convention internationale des droits de l'Enfant et de l'Adolescent (1989).

La fédération est fondée sur des valeurs partagées et sur une éthique commune impliquant :

- Le respect de la personne
- La libre accessibilité
- La gratuité
- La confidentialité
- Le choix possible de l'anonymat

La FESJ, dont les fondements s'appuient sur la **promotion de la santé**, positionne la jeunesse et son entourage au centre de ses préoccupations avec chaque réseau local de partenaires.

Fondée sur une **approche humaniste**, organisée autour des valeurs de mixité, de laïcité, et de solidarité, la FESJ s'appuie sur les principes d'interdisciplinarité, de respect et de non-jugement, d'aller vers, pour accompagner les jeunes dans leur singularité.

La FESJ **mobilise** les réseaux institutionnels et **participe aux politiques publiques** en faveur des jeunes et de leurs familles, en étant **force de proposition** d'actions, de créations, de projets et de recherches.

Étant donné son caractère, elle s'interdit toute action partisane dans les domaines politiques ou religieux.

Article 3: But et moyens

La FEDERATION des ESPACES pour la SANTÉ des JEUNES a pour but de mobiliser les professionnels et les réseaux de professionnels du champ sanitaire, psychologique, social, juridique, éducatif, scolaire et culturel

qui favorisent sous toutes ses formes l'accès à la santé et à la citoyenneté des jeunes dans le respect de leur déontologie et de leur éthique. L'idée étant de mutualiser leurs connaissances et de les partager avec d'autres dispositifs partageant les mêmes finalités.

La fédération se donne pour objectifs de :

- Permettre la reconnaissance des « Espace pour la Santé Jeunes auprès des pouvoirs publics,
- Contribuer à la politique de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles.

Par les moyens suivants :

- Soutenir les Espaces pour la Santé des Jeunes.
- Renforcer le maillage territorial.
- Observer, proposer et dégager des perspectives pour les pouvoirs publics.
- Capitaliser autour des savoir-faire et valoriser les actions
- Sensibiliser les jeunes, professionnels et le grand public sur les enjeux liés à la santé des jeunes

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au 35 rue Estelle, 13001 Marseille

Il pourra être transférer par simple décision du conseil d'administration, la ratification par L'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 5 : Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée

TITRE II - MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 6: Admission

Peuvent demander adhésion aux présents statuts toute personne physique ou morale souhaitant contribuer à l'activité de l'association et épousant les valeurs précédemment citées.

Toute personne physique ou morale souhaitant adhérer à l'association doit en faire la demande par écrit. La demande est transmise au conseil d'administration qui statue sur l'adhésion.

Les frais d'adhésion diffèrent entre les personnes morales (membres actifs) et les personnes physiques (personnalités qualifiées) s'acquittant d'une cotisation dont le montant pour une année civile est établi chaque année en assemblée générale.

Toute personne morale adhérente déléguera une personne physique à défaut de son représentant légal.

Toute personne morale ou physique adhère à la charte de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

Article 7: Collèges et composition

Les membres de la FESJ sont représentés au travers de trois collèges :

Collège n°1: Les Membres Actifs:

Sont considérés comme tels les personnes morales (dispositifs ou structures) qui auront versé leur cotisation annuelle et qui adhèrent aux présents statuts. La qualité de Membre Actif s'acquiert par décision du Conseil d'Administration qui délibère sur la demande de la personne morale.

Collège n°2 : Les Personnalités Qualifiées :

Sont considérés comme personnalités qualifiées les personnes physiques qui, par leur motivation, leur expertise ou leur expérience, peuvent promouvoir ou développer le rayonnement de la FEDERATION des ESPACES pour la SANTE des JEUNES. Ils sont adhérents de la fédération, versent donc leur cotisation annuelle et adhèrent aux présents statuts. Ces experts peuvent être des professionnels, des jeunes ou des parents.

Collège n°3: Les Membres de droit:

Ils participent au financement de la FESJ (collectivités territoriales, Etat, Sécurité Sociale ou institutions publiques et privées impliquées dans le réseau des Espaces pour la Santé des Jeunes) et c'est à leur demande qu'ils siègent à titre consultatif

Article 8: Radiation

La qualité de membre se perd :

- par demission,
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour non-paiement de la cotisation, ou pour tout acte contraire aux buts définis, la personne morale ou physique concernée ayant été préalablement appelée à présenter sa défense.

TITRE III - ADMINISTRATION - GOUVERNANCE

Article 9: Conseil d'Administration

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 7 à 13 membres. Ces administrateurs sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, sans limite de mandats.

À condition d'être à jour dans ses cotisations et d'avoir transmis une candidature, tout Membre Actif peut postuler à un siège du Conseil d'Administration. Il en va de même pour les Personnalités Qualifiées, cependant leur représentation ne peut excéder 25 % du nombre total de sièges du Conseil d'Administration.

Les administrateurs s'engagent à participer aux travaux de l'association, dans le respect des valeurs définies dans le projet associatif, formalisées dans la charte de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes.

En cas de vacance d'un poste, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou sur demande d'un quart de ses membres dans un délai de 15 jours, sur un ordre du jour précis :

- en session normale : 3 fois par an,
- en session extraordinaire : lorsque son Bureau le juge nécessaire pour la validation de ses délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut être porteur que de deux pouvoirs. En cas de partage des voix, celle du Président compte double. La validité des décisions exige la présence d'un tiers des membres présents.

Le Conseil d'Administration est responsable de la marche générale de la FESJ, en particulier :

- Il arrête le projet de budget, établit les demandes de subventions et les utilise selon les attributions et les conditions qui lui sont fixées.
- Il gère les ressources propres à la FESJ.
- Il établit le compte d'exploitation et le rapport moral.
- Il gère le personnel de la fédération des ESJ.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne doit se servir de son titre s'il n'est délégué officiellement à cet effet. Tout écrit, tout article ou brochure, toute déclaration ayant trait à l'activité de la Fédération et/ou s'autorisant de son patronage, ne peuvent être envisagés en dehors d'un mandat du Président ou du Secrétaire Général.

Par ailleurs, la Fédération ne peut être tenue pour responsable des gestions comptables propres aux personnes adhérentes.

Article 10 : Bureau

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, un bureau composé au plus de :

- un Président
- deux Vice-Présidents
- un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint
- un Trésorier, un Trésorier Adjoint

Le Bureau est désigné par le Conseil d'Administration

Le Bureau se réunit au moins 3 fois par an.

Le Bureau prépare les travaux du Conseil d'Administration et veille à l'exécution de ses décisions.

Article 11: Assemblée Générale (Ordinaire)

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée. Les absents peuvent y être représentés. Chaque membre ne peut être porteur que de deux pouvoirs.

L'Assemblée Générale se réunit sur convocation, par le Président, dans un délai de 15 jours, sur un ordre du jour précis.

Elle comprend:

- Les Membres Actifs et les Personnes Qualifiées à jour de leurs cotisations, au plus tard le jour de l'Assemblée Générale, avant l'ouverture officielle des travaux qui ont voix délibérative.
- Les Membres de Droit sont invités par le Bureau et le Président à assister aux séances statutaires, ils ont voix consultative.

Le président, assisté des membres du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, des membres sortants du Conseil. Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

L'assemblée Générale est publique.

Article 12: Assemblée Générale Extraordinaire

Sur décision du Conseil d'Administration, ou sur la demande de la moitié plus un des adhérents, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les modalités d'organisation prévues à l'article 11.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié des membres est présente ou représentée. Les absents peuvent y être représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième A.G.E. est convoquée au moins dix jours après et délibère valablement quel que soit le nombre de présents à la majorité de deux tiers des membres présents.

Article 13: Ressources

Les recettes de la Fédération se composent :

- 1) Des subventions de l'État et de l'Europe
- 2) Des subventions des collectivités territoriales
- 3) Des ressources d'organismes privés
- 4) Des ressources créées à titre exceptionnel liées à l'activité, les études et les formations.
- 5) Des cotisations.
- 6) Toutes autres recettes autorisées par la loi.

Les recettes sont approuvées et les dépenses sont ordonnancées par le Trésorier et le Président.

Le président est habilité par le Bureau à prendre toutes décisions ayant un caractère de gestion courante pour la bonne marche de la fédération, à charge pour lui d'en rendre compte.

Article 14: Modifications des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire que sur proposition du Conseil d'Administration ou du quart au moins des membres qui composent l'Assemblée Générale.

Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire 7 jours avant la réunion au plus tard.

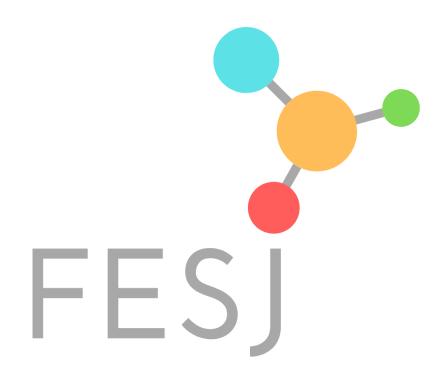
L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les conditions du dernier paragraphe de l'article 12 sont réunies.

Article 15: Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à L'Assemblée Générale, cette dernière désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fédération.

Statuts modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire

Le vendredi 11 décembre 2020



Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes